

8° FORO DE BIARRITZ
Rencontres Europe-Amérique Latine

Santiago du Chili - 8 et 9 octobre 2007

**PRESENTATION DE M. CARLOS BELINCHON - DIRECTEUR ADJOINT DE FRANCE 3
AQUITAINE**

Table ronde « Les médias face aux défis de la cohésion sociale »

Mesdames, Messieurs,

Cher public,

S'agissant ici d'une table ronde autour du thème :

« Médias de communication face au défi de la cohésion sociale »

Il m'a semblé important d'aborder celui des « minorités visibles » (ou invisibles) sur les écrans de télévision.

En France, cette polémique a été prise en compte par le milieu politique à la fin des années 90.

En effet, le gouvernement socialiste de l'époque, dirigé par Lionel Jospin, propose alors une loi au Parlement modifiant les « cahiers » de missions et obligations des chaînes publiques afin d'améliorer - ou de développer- la représentation de ces minorités à l'écran.

Pour l'anecdote, rappelons qu'en 1998 la sélection française de football a gagné le titre de champion du monde avec son équipe "Black-Blanc-Beur", un groupe très représentatif des différentes communautés qui composent la société française.

En comparaison, ou en opposition, à cette équipe, fierté de la nation française, et comme le soulignera notre ami D. Wolton dans un entretien avec Hugues Le Paige, notre télévision française de l'époque était majoritairement « Blanche-blanche-blanche » (très proche de notre représentation parlementaire...).

Cette constatation est d'ailleurs confirmée, dans la foulée, par une étude effectuée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français.

Dans cette analyse apparaissaient quelques pourcentages très significatifs :

- 6% des professionnels visibles à l'écran provenaient de ces minorités (d'origine magrébine, africaine, asiatique...)

- 11% seulement pour les individus participant à des programmes ou journaux télévisés
- 6% du public visible sur les écrans de télévision.

Cependant, la situation était moins alarmante concernant le contenu des reportages diffusés par les journaux télévisés de l'époque:

39% d'entre eux traitaient de ces minorités et 18% de ces reportages donnaient la parole à des représentants de ces communautés.

Ce qui ne nous est pas précisé, à l'époque, c'est de quoi traitaient ces reportages d'actualité et l'on peut craindre une dominante « social /faits divers »

(avec notamment le problème des banlieues...).

En comparaison à la télévision, il faut également souligner qu'à la fin des années 90, dans le domaine de la fiction, la situation était très différente.

En effet, 81% des productions comptaient dans leur casting des représentants des minorités communautaires.

Il convient également de préciser qu'à l'époque 74% des films sont étrangers, principalement d'origine nord-américaine... et que 26%, seulement, sont produits en France...

En conséquence (évidente), TF1 et M6, deux chaînes privées, se situent en 2000 en tête des chaînes présentant des minorités dans les films qu'elles proposent au public. Constatation logique puisqu'elles sont aussi celles qui diffusent le plus grand nombre de séries et de fictions américaines.

Suite à ces constatations, en mai 2000 le CSA précise aux chaînes publiques que la représentation à l'écran de ces minorités doit être beaucoup plus visible et invite les chaînes privées TF1 et M6 à intégrer cette demande dans leurs propres statuts.

En novembre 2003, le "Haut Conseil à l'intégration" demande clairement que soit réalisée chaque année une étude sur le sujet, que les textes des chaînes publiques et privées soient identiques et que l'on établisse des comparaisons avec les autres pays étrangers.

Après cette chronologie « politico-juridique », observons les résultats concrets :

En France, depuis 2004, il semblerait, et cela sans aucun « chauvinisme d'entreprise » que ce soient les chaînes publiques qui aient le mieux appliqué les lois et recommandations à ce sujet.

Par exemple, France Télévision qui regroupe 5 chaînes du secteur public lance en janvier 2004 un "plan positif pour l'intégration".

Ce plan met en place deux axes essentiels :

- le premier correspond au contenu éditorial (programmes ou information) avec pour objectif clair d'offrir une meilleure visibilité de la diversité dans les contenus.
- le second concerne les ressources humaines, avec l'objectif d'ouvrir beaucoup plus d'accès à la formation (métiers liés au secteur audiovisuel) pour les personnes d'origine extra-européenne ainsi que favoriser la promotion de talents de ces origines.

Deux « cellules » de control (pour ces deux objectifs) se réunissent chaque année à France Télévision et présentent au président P. de Carolis un bilan des actions et des résultats obtenus dans chaque chaîne du groupe public.

En ce qui concerne le secteur privé :

En décembre 2003, le CSA demande au ministre de la culture et de la communication de l'époque, Jean-Jacques Aillagon, que les chaînes privées s'alignent, au niveau de leurs statuts et conventions internes, aux dispositions qu'applique le secteur public.

Le CSA, lui-même, organise le 26 avril 2004 (avec le soutien du Haut Conseil à l'Intégration) un colloque intitulé : « Ecrans pâles ? Diversité culturelle et culture commune dans le secteur audiovisuel », avec la participation des principales chaînes de télévision (publiques et privées) du pays.

Ainsi, dans le bilan annuel de 2004, ces chaînes affirment être très conscientes de leur responsabilité et du rôle qu'elles peuvent jouer dans cet objectif commun : « améliorer la représentation de la diversité sur les écrans de télévision français ».

Tout ceci renvoie à la prise de conscience collective, mais intéressons-nous désormais les résultats concrets...

Et bien, il faut reconnaître que bien qu'il y ait eu du progrès, ces résultats sont pour l'instant insuffisants malgré, je le répète, une volonté indiscutable de faire en sorte que les écrans reflètent la dimension pluriculturelle du pays...

En effet, au cours de ces trois dernières années sont apparus des journalistes représentant ces minorités sur les principales chaînes françaises, les plus connus: Harry Roselmack (TF1) et Audrey Pulvar (France 3), tous deux d'origine martiniquaises, de couleur noire et présentateurs de journaux télévisés à forte audience. Mais ces exemples demeurent minoritaires si l'on tient compte de la totalité de l'offre nationale.

Pour quelles raisons ?

Peut-être doit-on chercher ce problème à la racine, c'est-à-dire dès le début de la formation. On constatera, en effet, que (comme dans de nombreux autres secteurs) l'accès aux études supérieures (journalisme, réalisation, etc.) est toujours difficile pour les jeunes générations issues de ces minorités (manque de moyens, d'aides, etc.).

Il faut également préciser que les chaînes de diffusion ont rejeté le principe de « discrimination positive » ou plus simplement le système de quotas, considérant que cela aurait un effet pervers: celui de légaliser la différence et de la stigmatiser encore plus!

Imposer ou non les quotas? Cette question est importante :

Dans le meilleur des mondes, effectivement, seule la compétence de l'individu doit prévaloir, mais pour cela l'égalité des chances, depuis la formation jusqu'à l'obtention d'un emploi est nécessaire, peut importe bien sûr l'origine sociale et la couleur de peau du candidat !

En France, nous avançons progressivement bien que, comme je l'ai déjà dit, le chemin soit encore long pour que nos écrans reflètent pleinement la réalité multiculturelle du pays.

Si j'ai tenu à aborder, brièvement, ce sujet dans cette auditoire de Santiago c'est parce qu'il m'a semblé faire pleinement partie de la problématique: « cohésion sociale et responsabilité des entreprises » (en ce qui nous concerne, tout du moins le secteur des télévisions).

Mais également avec le désir et la curiosité de savoir si les écrans de télévision d'Amérique latine reflètent bien aujourd'hui, à leur tour, la dimension pluriculturelle ou multiethnique du continent ?!

Carlos Belinchón

Santiago, le 9 octobre 2007.
